

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260922-D50_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026.

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MUROS LE ROUZIC Mikaël,

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : MESSENGER Aurélie

POUVOIR(S) :

Mme MESSENGER Aurélie donne pouvoir à M. BOUGRO Corentin

SECRÉTAIRE : Camille CHOKOMERT

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 14 ; Votants : 15

D50/2026 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2026

Le Maire a demandé si des observations étaient à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2026,

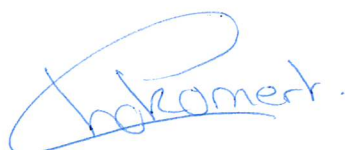
Considérant qu'il n'y a pas de modification à apporter, le Maire met le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2026 aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Décide que le Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2026 est approuvé.

La secrétaire de séance,
Camille CHOKOMERT



Fait et délibéré à Théhillac, le 22 septembre 2026

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

